

distribue les timbres de Pâques, ainsi que le service de plaques miniatures pour clés de voitures.

Monsieur le président, le président de l'Association des amputés de guerre a recommandé, dans le cas où cette classification serait impossible, que le Parlement approuve une subvention financière comme celle qu'a proposée la Commission Glassco pour le courrier de deuxième classe. Le président a conseillé que cette subvention prenne la forme d'un rabais en fonction des frais postaux supplémentaires découlant d'une majoration de 3 à 5c. pour l'affranchissement du courrier de troisième classe.

Je suis heureux d'appuyer cette demande spéciale des amputés de guerre du Canada. J'espère que le ministre, après avoir reçu leur mémoire, a pu examiner cette question et qu'il nous expliquera ce que son ministère compte faire pour apporter un secours financier à ces Canadiens dignes d'intérêt mais nécessiteux.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, j'aurais quelques remarques très brèves à faire relativement à la discussion en cours.

D'abord, je voudrais faire remarquer que les députés de South Shore et de Hillsborough (MM. Crouse et Macquarrie) ont fait des interventions constructives mais qui, à mon sens, ne se rapportent peut-être pas aux questions qui se posent relativement à ce projet, si on entend l'étudier de façon générale.

Je retiens quand même ce que le savant député de Hillsborough a dit quand il a voulu, à sa façon, rappeler le principe émis par le général de Gaulle, à l'effet qu'il faut aller au fond des choses sans se laisser influencer par ses intérêts personnels ou par quelque considération partisane, ce qui est très valable.

En partant de ce principe, monsieur le président, je me dis ceci: tout d'abord, le ministre vient de nous citer des chiffres que je trouve tout simplement scandaleux. Au fait, des journaux et des publications bénéficient de subventions gouvernementales exagérées, au détriment de tous les contribuables, et il n'existe aucune proportion entre les subventions que le gouvernement accorde à un journal ou à l'autre. Il vient de faire remarquer que certains journaux profitent de ces subventions indirectes pour n'exiger qu'un prix d'abonnement tout à fait insuffisant, et je répète le mot «scandaleux» pour caractériser des tarifs d'annonces qui sont d'un autre ordre, bien sûr.

[M. Crouse.]

Il faut tout de même que le gouvernement exerce un peu la justice distributive en accordant des subventions directes ou indirectes.

On a aussi remarqué, dans cette enceinte, monsieur le président, que le ministre a fait jusqu'ici certaines concessions pour faire plaisir à mes amis de l'opposition. Il a tenu compte des suggestions de ses collègues, les députés ministériels, et d'un certain nombre de suggestions des députés de l'opposition. Peut-être voudra-t-il en faire d'autres, au fur et à mesure que le débat se déroulera sur les articles spécifiques qui seront à l'étude? Je ne sais pas, mais je crois qu'il a tout de même déjà posé certains gestes qu'on peut qualifier de gestes de bonne volonté.

Mais on revient toujours à un certain principe qu'il ne faut pas oublier et que certains de nos amis de l'opposition semblent perdre de vue, savoir qui doit défrayer le coût des services assurés par le gouvernement?

● (9.50 p.m.)

Cet après-midi, j'ai entendu un député du Ralliement créditiste ou de l'opposition dire: Si le ministre augmente les taux d'expédition des journaux, ce sont les abonnés qui devront payer. Reconnaissons, pour les fins de la discussion, que c'est vrai. Serait-il plus juste pour le gouvernement de faire payer par tous les contribuables, pauvres comme riches, le déficit qu'accuse actuellement le ministère des Postes? Est-ce de la justice distributive? C'est tout de même une chose qui existe. N'oblige-t-elle pas le gouvernement à imposer ce fardeau-là à ceux qui bénéficient de ces subventions, c'est-à-dire les propriétaires de journaux et de publications, de même que ceux qui y sont abonnés plutôt qu'à tous les contribuables qui, dans bien des cas, ne gagnent pas des salaires élevés? A mon avis, la justice distributive nous ramène toujours à ce principe que les usagers des services doivent payer pour ces services. Mais il y a plus que cela, monsieur le président.

On a dit tantôt que l'on pourrait répartir cette surcharge sur une période de deux, trois ou quatre ans, mais je dis que dans deux, trois ou quatre ans, il sera trop tard pour que le gouvernement puisse boucler son budget. Voilà où j'en viens à l'essentiel.

On a voulu traiter de cette question de la hausse des tarifs postaux, en détail, en se référant à des cas spécifiques, à des cas, à mon avis, absolument secondaires. Il ne faut pas oublier ce qu'est l'enjeu, et l'enjeu est ceci: personne, je crois, dans cette enceinte, ne dira que ce que je rappelle n'est pas l'exacte vérité. Tous les pays occidentaux connaissent actuellement une crise financière